



Rompre un contrat CDI avant le début

Par **Draganov**, le **13/02/2023** à **11:56**

Bonjour, rnrn rnrnJe me permets de vous contacter , parce que j'ai une question je suis actuellement en cdi, j'ai signé un autre contrat pour un debut fin Mars, Cependant j'ai reçu une evolution dans mon poste actuel et je ne veux plus changer d'emploi. rnrn rnrnEst ce que je peux rompre le contrat avant le debut sans avoir des soucis avec l'employeur sachant que j'ai déjà passé un entretien client et j'ai reçu un OK. rnrn rnrnJe vous remercie d'avance

Par **BrunoDeprais**, le **13/02/2023** à **18:02**

Bonjour, rnrn rnrnPlusieurs options:rnrn- Négociation à l'amiable (souhaitable).rnrn-Démission dès le 1er jour de la période d'essai, si échec de la négo.rnrn-Abandon de poste, vous n'y allez pas (pas souhaitable).